

# Info CGSLB

## Trop d'exigences patronales Pas assez de marge salariale



L'économie va bien, les entreprises distribuent des dividendes plantureux aux actionnaires. Nous nous sommes donc présentés à la table de négociation de l'accord interprofessionnel raisonnablement optimistes.

Nos objectifs : obtenir une augmentation des rémunérations brutes, particulièrement pour les bas salaires, amener les pensions et les allocations sociales les plus basses au-dessus du seuil de pauvreté, élargir le crédit-temps et les congés thématiques, notamment par l'introduction d'un congé pour les grands-parents, adoucir les fins de carrière, organiser une mobilité durable par la généralisation du tiers payant et de l'indemnité vélo.

Cela devait être au tour des travailleurs et des allocataires sociaux de tirer avantage de la bonne santé de l'économie après avoir subi un saut d'index et l'augmentation de la TVA sur l'électricité. Après aussi que les employeurs aient bénéficié de la baisse de l'impôt sur les sociétés et de réductions de cotisations sociales via le tax shift sans pour autant le répercuter sur les salaires.

### La loi sur les salaires est trop contraignante

La loi sur la compétitivité ne laisse aucune liberté de négociation. La marge salariale de 0,8 % calculée par le Conseil central de l'Économie se situe bien en dessous du chiffre que nous espérons. Son cadre trop rigide n'est pas en phase avec la réalité économique. L'écart salarial fictif de 0,9 % qui doit être déduit de la marge disponible ne tient compte ni de la réduction des cotisations patronales du tax shift ni des subsides salariaux accordés aux employeurs. En incluant le tax shift, l'écart passerait de 0,9 % à -0,7 %. En y ajoutant les subsides, l'écart passerait même à -2,5 % en faveur de la Belgique !

Votre liberté, votre voix



Les employeurs n'ont pas voulu rencontrer les attentes des travailleurs en élaborant ensemble des solutions créatives. La seule voie à suivre est désormais la révision de la loi sur la compétitivité par un gouvernement de sensibilité plus sociale. Les employeurs profitent des avantages de cette loi sans se voir imposer la moindre obligation en échange. Nous leur demandons désormais d'investir dans la création d'emplois, dans la formation, dans la mobilité, dans la lutte contre le stress et dans bien d'autres domaines encore.

## **Les employeurs sont trop intransigeants**

Les employeurs ont adopté une posture intransigeante rendant la négociation impossible. Alors que de plus en plus de travailleurs sont victimes de burn-out et de maladies de longue durée, ils exigent encore plus de flexibilité et rejettent catégoriquement les revendications des syndicats sur l'élargissement des congés thématiques ou l'utilisation maximale des mesures de fin de carrière. C'est incompréhensible !

## **Grève nationale le 13 février dans un maximum d'entreprises**

Puisque les employeurs refusent de négocier, nous sommes amenés à dégainer l'arme ultime. Nous lançons, en front commun syndical, un mot d'ordre de grève nationale le mercredi 13 février dans un maximum d'entreprises.